

La lettre du Maire



Sommaire

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Notre Horizon | 1 |
| L'Essentiel des Conseils | 2 |
| Des nouvelles de la CASA | 3 |
| Environnement | 3-4 |
| En Vrac En Vrai | 5-8 |
| La Vie Municipale | 8-12 |
| Calendrier des Manifestations | 12 |

Mairie de Châteauneuf

4, place Georges Clemenceau
06740 Châteauneuf
Tel : 0 492 603 603
Fax : 0 492 603 600
<http://www.ville-chateauneuf.fr>

Horaires de réception du public :
du lundi au jeudi :

- de 10 à 12 heures
- de 13 h 30 à 17 heures

le vendredi :

- de 10 à 12 heures
- de 13 h 30 à 16 heures

Responsable de la rédaction :

Jean-Pierre Maurin

Réalisation :

Espace Multimédia de Châteauneuf
espace.multimedia@ville-chateauneuf.fr

Notre Horizon

A Châteauneuf, j'ai même rencontré des bénévoles heureux !

Les associations accueillent celles et ceux qui donnent de leur temps. Bien sûr, les participants réguliers sont minoritaires, mais ils constituent les pourvoyeurs les plus importants de travail non rémunéré. Être membre d'une association, c'est le cas de la moitié de la population française, c'est pour la plupart un acte consumériste. Être membre actif bénévole d'une association, c'est une toute autre démarche, c'est un engagement envers les autres.

L'engagement bénévole répond à une pluralité de motivations qui n'ont pas toutes la même force d'incitation, mais qui peuvent se répartir en deux motivations majeures :

Le désir d'aider autrui

La recherche de relations interpersonnelles

C'est à partir de chacune de ces idées que se déclinent les motivations des bénévoles ; qu'il s'agisse de faire passer les autres avant soi-même, de s'engager pour un projet porteur de sens, de réaliser des actions qui donnent la priorité à la dimension relationnelle, de partager une passion...

A Châteauneuf, les associations jouent un rôle vital. Le dynamisme du bénévolat associatif n'est plus à démontrer car chaque jour des bénévoles dévoués consacrent une partie de leur temps à la vie associative en qualité de véritables acteurs de la vie citoyenne.

Je rends un hommage particulier à l'Association des Amis de la Bibliothèque, qui fête en cette année 2005 trente années d'existence, trente années de passion et de dévouement pour le plus grand bonheur des Castelneuvois.

Je remercie chaleureusement celles et ceux du premier jour, du parcours de ces années et d'aujourd'hui qui ont œuvré et qui œuvrent bénévolement au développement culturel de notre Commune.

Jean-Pierre Maurin.

Conseil Municipal du 29 mars 2005.

Les taux d'imposition des taxes directes locales ont été votés comme suit :

| | |
|-------------------|--------|
| Taxe d'habitation | 9.26% |
| Foncier bâti | 5.59% |
| Foncier non bâti | 15.06% |

Création d'emplacements réservés

(Modification du Plan d'Occupation des Sols)

Une modification du POS soumise à enquête publique a été décidée pour créer de nouveaux emplacements réservés en vue de la réalisation de places de stationnement dans le village et ses abords immédiats.

Un emplacement a également été retenu en vue de la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

Par ailleurs, la plate-forme du chemin de Vence, pour sa partie inscrite sur le seul territoire communal est portée à 6 mètres, sur une longueur de 370 mètres.

Création d'une zone Uac

(Modification du POS, soumise à enquête publique)

Dans le secteur situé à Pré du Lac, aux abords du chemin du Cabanon, l'organisation du bâti, beaucoup plus aérée qu'en secteur Uaa (village) devrait pouvoir favoriser, dans la mesure du possible, la création d'espaces libres en recul de l'alignement.

Produit des amendes de police

La Commune sollicite une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général, au titre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière dressées en 2003.

La Commune propose un dossier pour la pose de glissières de sé-

curité aux chemins des Jasmins et de la Grande Fontaine, pour le marquage au sol et pour la pose de bandes rugueuses sur le chemin des Picholines.

Estimation des travaux : 9 276.34€ h.t
Subvention C. Général : 2 782.90€ h.t
Fonds propres Commune : 6 493.44€ h.t

Journée de solidarité : lundi de Pentecôte

La loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées prévoit une journée de solidarité en vue d'assurer le financement des actions en faveur de ces personnes. Cette journée prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunéré pour les salariés.

La journée de solidarité est fixée au Lundi de Pentecôte.

Conseil Municipal du jeudi 26 mai 2005

Reconduction du concours de fleurissement

: la 2^{ème} jarre d'or.

Désignation des membres du jury :

Mesdames Marie-Anne Rouan, Martine Gleize, Joëlle Olivero, Valérie de Courcel, Marie Christine Degli Innocenti, Messieurs Denis Zunino, Paul Muller, Roland Van Biervliet, Jean-Pierre Maurin.

Approbation Avant Projet Définitif de la Salle multi sports

Cette salle multisports est une structure complémentaire au gymnase cantonal.

Sa réalisation revêt une importance majeure pour les futurs utilisateurs : les collégiens du Pré des Roures ainsi que les Associations sportives inter communales.

L'avant projet définitif s'élève à 580.122€50 H.T.

Le Conseil Régional, le Conseil Général, et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sont sollicités pour participer au financement de ce projet, en complément des fonds propres de la Commune .

Participation financière communale à des activités scolaires

Madame Nicole Galbe, adjointe aux affaires scolaires, propose que la Commune participe au financement de classes de découvertes.

540€ sont alloués pour une classe de découverte Poney club (cours préparatoire)

2000€ sont alloués pour des activités nautiques (CM1 et CM2)

Choix de la procédure de marché

de réfection des réseaux d'assainissement, d'eau et d'eau pluviale du village :

Le Conseil Municipal a décidé de passer ce marché public sous la forme d'un marché négocié.

Acceptation d'un don

Monsieur BERAN peintre graveur, domicilié à Fraimbois en Meurthe et Moselle a adressé à la Commune deux estampes originales gravées représentant la chapelle de Notre Dame du Bruscl.

Ces « eaux fortes » ont été réalisées sur du papier « pur chiffon, fait main ».

Le Conseil Municipal accepte ces deux estampes et remercie vivement Monsieur BERAN pour ses œuvres artistiques.



Environnement : les déchetteries sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Antibes : Zone Industrielle des Trois Moulins : Tel. 04.92.91.92.99

Roquefort les Pins : Route des Lucioles : Tel 04.93.95.79.00

Tourrettes sur loup : 1441 route de Provence : Tel. 04.93.24.19.77

Valbonne : 461 chemin de la Veyrière : Tel. 04.93.12.35.60

Vallauris : chemin des Tuilières : Tel 04.92.38.06.11

Définition d'une déchetterie :

Une déchetterie est un espace aménagé, clos et gardé où les particuliers, les artisans et les commerçants peuvent déposer les déchets qui n'entrent pas dans la collecte traditionnelle des ordures ménagères essentiellement pour des raisons de volume et de protection de l'environnement :

Objets encombrants métalliques et non métalliques

- ◆ déchets végétaux
- ◆ gravats
- ◆ déchets de bois
- ◆ déchets ménagers spéciaux

Le rôle des déchetteries implantées sur notre territoire est de :

- ◆ permettre aux habitants, aux artisans et commerçants d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés au porte à porte par le service d'enlèvement des déchets ménagers.
- ◆ limiter les dépôts sauvages ;
- ◆ Economiser les matières premières en recyclant au maximum les déchets apportés : papiers, cartons, ferrailles, huiles usagées, verres, déchets verts, encombrants, déchets de bois...
- ◆ Traiter les déchets non valorisables dans des centres agréés

Pour les particuliers le service des déchetteries est gratuit.

Toutefois, la totalité des apports journaliers ne doit pas dépasser 400kg pour les encombrants et les déchets de bois, 500kg pour les gravats et assimilés, 200kg pour les végétaux et 100kg pour les cartons. Au delà de ces quantités, les particuliers ont à s'acquitter d'un paiement aux mêmes conditions que les Entreprises et se verront délivrer un titre de redevance.

ENVIRONNEMENT

Le Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêts. P.P.R.I.F

La lutte contre les incendies de forêts est une préoccupation des pouvoirs publics, d'autant plus marquée que, dans notre Région méditerranéenne, les incendies ont un effet catastrophique sur le plan humain, mais aussi sur les plans économiques et écologiques.

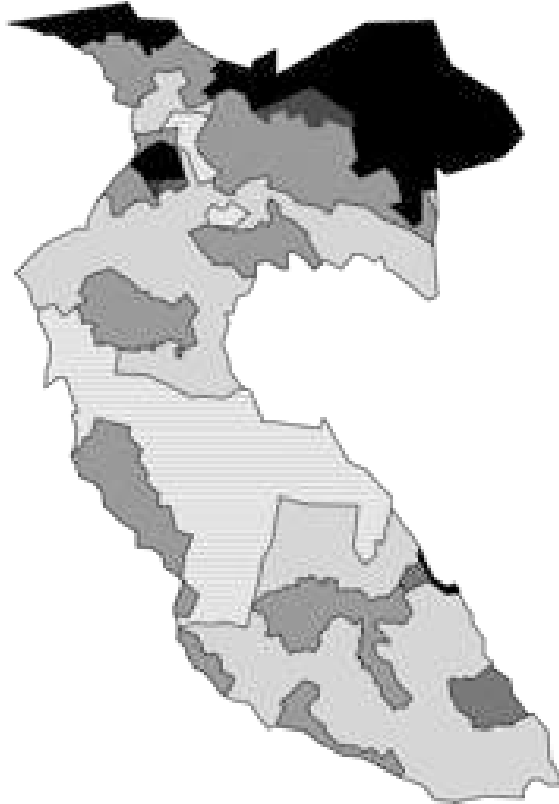
La législation dans le domaine de la lutte contre les incendies de forêt apparaît dès 1827. Les grands incendies frappant quasi annuellement nos forêts ont conduit à une sensibilisation croissante des pouvoirs publics.

Les anciens plans de zones sensibles aux incendies de forêt ont été remplacés par les P.P.R.I.F par la loi du 2 février 1955.

Le P.P.R.I.F précise :

- les mesures d'interdiction et les prescriptions applicables aux projets nouveaux.
- les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde et les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des espaces mis en culture ou plantés existants à la date de l'approbation du Plan.





Le Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêts de la commune de Châteauneuf

- Danger fort
- Danger moyen
Secteur à enjeux défendables
- Danger modéré
à prescriptions particulières
- Danger modéré
- Danger faible
- Zone non concernée par le risque

Le P.P.R.I.F délimite donc des zones réglementaires :

- Des zones où toute construction nouvelle est interdite (Zone rouge « R »)
- Des zones constructibles, zones roses et bleues parmi lesquelles on distingue :
 1. celles où sont interdites les constructions isolées ainsi que les camping, les villages de vacances...
 2. celle où il n'y a pas lieu à interdiction mais où d'autres types de mesures sont pertinentes.

Concernant notre Commune, le Préfet des Alpes Maritimes a prescrit un projet de P.P.R.I.F portant opposabilité immédiate.

Cette mesure a provoqué des conséquences immédiates sur l'instruction des droits du sol et des permis de construire ont été refusés.

Le zonage décidé par le Préfet pour Châteauneuf affecte la majeure partie du territoire en zones de danger, avec une gradation allant du danger faible au danger fort.

Dans toutes les zones de danger, la prescription minimale et commune consiste en un hydrant normalisé (piquet d'incendie ou bassin d'une contenance de 120m³.) pour toute construction nouvelle ou tout agrandissement ; cet hydrant devant être implanté à une distance ne dépassant pas 150 mètres de la construction.

Cette disposition est particulièrement importante. En effet, seule la Commune peut réaliser les équipements publics. Ceux ci ont un coût et leur programmation doit faire l'objet d'une étude objective avant décision par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, dans le cadre des prescriptions de ce P.P.R.I.F, le Préfet doit fixer dans le courant de l'été divers travaux que la Commune aura à réaliser selon une programmation dans le temps. Ces travaux pourront concerner des hydrants, mais également des élargissements de voirie, des plates formes de retournement...

Ce n'est que lorsque nous connaîtrons l'ensemble de ces travaux, leurs modalités de réalisation, le montage financier, que la Commune pourra engager d'autres actions sur son réseau d'eau.

Les documents relatifs au P.P.R.I.F de la commune de Châteauneuf sont consultables sur le site internet :

www.mairie-chateauneuf.fr

• **Collecte des déchets verts et encombrants.**

Réservé aux seuls particuliers résidant sur la Commune, un service de collecte des déchets verts est organisé à chaque saison estivale par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Pour bénéficier de ce service gratuit, il vous suffit de téléphoner à la Mairie de Châteauneuf au 04.92.603.603 avant le lundi soir pour une collecte le jeudi.

a) Les déchets verts doivent être préalablement conditionnés soit en fagots, soit disposés dans des récipients en plastique et entreposés à l'extérieur et au droit de votre propriété. **Les sacs plastiques sont interdits et ne seront pas ramassés.**



Les déchets verts collectés sont acheminés vers la déchetterie pour y être compostés.

Ce service est à votre disposition du 12 mai au 15 septembre, période correspondant à la période « rouge » pour les risques incendies de forêts, pendant laquelle le brûlage des végétaux est interdit.

Si vous avez de plus grandes quantités de végétaux, vous pouvez prendre contact avec la déchetterie de Valbonne : tel.04.93.12.35.60.

Les professionnels du jardinage doivent apporter eux mêmes les déchets verts de leurs clients à une des déchetteries de la C.A.S.A.

b) Les encombrants doivent être préalablement déposés le plus près possible des conteneurs. **Les services n'ayant pas le droit de pénétrer dans les propriétés**

ainsi que sur les chemins privés.

Le ramassage s'effectue le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois sur inscription en mairie.

• **Réglementation en matière de bruit de voisinage**

Un arrêté relatif à la lutte contre le bruit pris par le Préfet des Alpes-Maritimes en février 2002 précise l'interdiction des bruits gênants, les jours et heures pour l'emploi de moteurs bruyants.

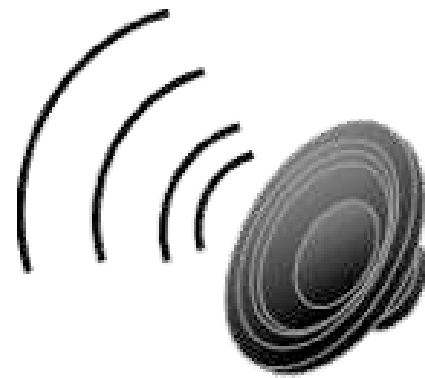
Quelques précisions significatives sont rappelées ci-après :

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et, notamment ceux susceptibles de provenir des publicités par cris ou chants, de l'emploi d'appareils de diffusion sonore, tels que postes de radio, magnétophones, électrophones, des réparations ou réglages de moteurs, de l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collective aux dispositions du paragraphe précédent pourront être accordées par le maire lors de circonstances particulières telles que fêtes ou réjouissances, manifestations commerciales, ou pour l'exercice de certaines professions.

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

-de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 les jours ouvrables



-de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures les samedis

-de 10 heures à 12 heures les dimanches

Les propriétaires et les possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toute mesure propre à éviter une gêne pour le voisinage.

• **ESPACE MULTIMEDIA : FETE DE L'INTERNET et 5^{ème} Assises du Net et des Technologies de L'Information du jeudi 12 mai dernier.**

Les propos d'accueil furent tenus par Honoré COLOMAS, Président de l'Association des Maires des Alpes Maritimes, Maire de St André-de-la-Roche, Conseiller Général, Vice-président de la CANCA.

Marie-Anne ROUAN, Adjointe à la culture et Ludovic THEBAULT, responsable de l'Espace Multimédia ont été sollicités pour exposer l'expérience réussie d'une Commune du moyen pays dans la création d'un espace multimédia. L'exposé fût apprécié pour sa clarté et la Commune citée en exemple de réalisation ... exemplaire.

Créé en 2001 et financé en totalité par la Commune, l'Espace Multimédia est installé au cœur du village, dans une salle d'environ 100m² entièrement rénovée.

L'équipement a été totalement renouvelé au mois d'avril 2005. Les anciens appareils sont réutilisés au profit de la médiathèque, de l'école et de la mairie.



Dès l'ouverture de l'espace multimédia un emploi jeune a été créé (emploi qui sera pérennisé en 2006).

L'espace a reçu le label « Ville Internet » en 2003 et « Ville Internet @ » en 2004. Parmi les objectifs de cet espace, on retrouve les préoccupations communales: aller à la rencontre du public, démocratiser l'accès à internet, créer un lieu d'apprentissage et d'expression, **favoriser les liens inter générations. « Tissons des liens » est une réalité sur la Commune de Châteauneuf.**

Pour exemple le rassemblement voulu par Pascal FLEURET, animateur de la Résidence Retraite du Pré du Lac et Ludovic THEBAULT, animateur de l'espace Multimédia de Châteauneuf a été l'occasion de jumeler les expériences et les compétences informatiques des jeunes et des aînés.

Les difficultés des uns surmontées par la dextérité des autres a été la base de discussions, de recherche et de sourires qui auront réjoui tous les participants.

• CONTENEURS POUR VETEMENTS USAGERS : LE RETOUR

Des conteneurs pour les textiles usagés vont être remis en place prochainement sur la commune.

Rappelons que l'association « Montagn'Habits », implantée à St Auban, emploie une vingtaine de personnes en charge du tri et de la distribution des vêtements et accessoires.

Nous recommandons de veiller à déposer dans ces conteneurs du textile propre, en bon état, des chaussures attachées par paires et le tout conditionné dans des sacs fermés. A l'avance un grand merci.

• REUNIONS DE QUARTIERS - NOUVELLE FORMULE

Présence d'un véhicule identifié :

« Le Conseil Municipal dans votre quartier » Du 2 au 6 avril 2005

L'idée du Maire de Châteauneuf Jean-Pierre MAURIN d'aller au devant des habitants en ce promenant de quartier en quartier a rencontré un grand succès.

L'originalité du projet tient au fait que les élus se déplacent en minibus identifié et s'installent sur un site public facilement accessible.

Toutes les observations faites par les Castelneuvois ont fait l'objet d'une synthèse actuellement à l'étude. Les réponses aux questions posées seront développées dans la prochaine lettre du Maire éditée à la rentrée.



• **LA CAMPAGNE "COUP de FREIN sur la VITESSE"**

Conduire vite nuit gravement à votre santé et à celle des autres

« Coup de Frein sur la vitesse » : la campagne de lutte contre la vitesse excessive a duré 2 semaines du 25 avril au 7 mai. Cette opération était organisée à l'initiative de Jean-Pierre MAURIN, avec la participation de la Préfecture des Alpes Maritimes, des Sapeurs Pompiers, et de la Gendarmerie Nationale.

Le Maire de Châteauneuf et l'ensemble du Conseil Municipal se sont impliqués tout particulièrement et ont participé activement sur les différents sites à chaque étape de la campagne. Tous ont été confortés dans leur volonté d'implication, en constatant sur le terrain (Réunions de quartiers d'Avril) à quel point la vitesse et la sécurité, sous tous ses aspects, arrivent largement en tête des préoccupations des Castelneuvois.

Deux temps forts les journées du 29 et 30 Avril, sur la Place des Pins, animées par les élus, les personnes des services de la préfecture, de la gendarmerie, des sapeurs pompiers, de la Croix



Rouge et de l'association du don du sang.

Tout au long de ces deux journées: démonstrations diverses :

Une désincarcération spectaculaire a fait prendre conscience des conséquences d'un accident. Elle s'est déroulée en présence du sous-préfet Claude SERRA, devant les enfants de la classe de CM2 de Madame Godard et de nombreux visiteurs impressionnés par la maîtrise et la compétence de l'équipe des sapeurs-pompiers.

Test Crash, test alcoolémie, test vigilance et test vision, piste vélo, conseils pour les motards, jumelles-radars en place...

Les démonstrations de secourisme ont attiré un large public et d'une façon générale tout le monde s'est senti concerné par l'importance des moyens nécessaires pour les secours aux victimes de la route.

Vu le résultat positif de cette campagne, une deuxième édition est d'ores et déjà programmée l'année prochaine.

Bravo à chacun des participants et merci à Emile Bezzone, coordinateur de cette opération.

• **Grand Nettoyage de printemps ! Des volontaires très motivés**

Le samedi 26 mars dernier, s'est déroulé le grand nettoyage de printemps à l'initiative de Nicole Galbe, adjointe aux affaires sociales et scolaires et organisé par l'Association des Parents d'élèves. Cette manifestation a eu beaucoup de succès.

Parents et enfants équipés de gants et de sacs fournis par la Mairie se sont réunis au Chemin des Picholines et ont ramassé toutes sortes d'objets (une batterie, un pare-choc de camion, des dizaines de paquets de cigarettes, des canettes de bière et de boissons diverses, des sacs plastiques, des pneus, un ballon, une échelle, une gouttière, des mégots....).



L'enthousiasme des enfants présents a fait la joie des adultes, tout aussi motivés au nettoyage.

En fin de matinée, la Municipalité avait prévu une distribution d'œufs et de lapins en chocolat pour récompenser les jeunes visiblement très concernés par l'environnement.

Rendez-vous est d'ailleurs pris pour Pâques 2006 avec un rallye et des jeux divers.



• **Service Urbanisme : Attention nouveaux horaires**

Le service Urbanisme : responsable Jean-Pierre Payen (tél : 04.92.603.605) reçoit désormais les appels téléphoniques

- **le lundi matin de 10h à 12 heures**

- **du mardi au vendredi de 9h00 à 12 h00.**

• **Vos élus veulent mieux comprendre et partent à la découverte...**

Le 19 mars dernier, le Conseil Municipal s'est rendu au SIVADES à Mandelieu. Le SIVADES, Établissement Public de Coopération Intercommunale pour la Valorisation des Déchets, a pour vocation la gestion, la valorisation et le traitement de leurs déchets.

Depuis sa création, cet établissement public a mis en place une filière globale de traitement des déchets dans le but de faire face à leur accroissement constant.

Les déchets sont triés une première fois en fonction de leur qualité (plastique, métaux, cartons, ...).

Les produits sont acheminés ensuite sur des tapis mécaniques, sélectionnés par un travail manuel avec gants de protection et casques anti-bruit.

Ces déchets sont ensuite compressés et stockés en fonction de leur poids et de leur volume. Ils sont ensuite dirigés dans différentes usines en Allemagne, Italie ou en France afin d'être recyclés.

LA VIE MUNICIPALE

• **LES MEDAILLÉS DU TRAVAIL**

C'est autour d'un apéritif convivial que le premier magistrat de la Commune a remis un diplôme à chacun des récipiendaires : Jean-Luc BONETTO, Pierre CONSTANTIN, René DALLO, Marc LEMPEREUR, Daniel MARCUCCI, Françoise PICAUD.

• **Châteauneuf sportivement à l'Honneur grâce a Manon Degli Innocenti**

Les résultats officiels du comité Régional de Ski Côte d'Azur Saison 2004-2005 ont été attribués ce vendredi 27 mai.

Manon Degli Innocenti, toute jeune Castelneuvoise, licenciée



du club des sports d'Auron a remporté le challenge régional du Comité Côte d'Azur (Ski Alpin Benjamines)

Le Président du Conseil Général des Alpes Maritimes Christian ESTROSI, était présent et c'est lui qui a remis ce prix à Manon.

L'ambiance festive et joyeuse, les primés très honorés de la présence attentive et encourageante des responsables tous présents pour qui ces champions régionaux sont les figures de proue des Alpes-Maritimes.



• 3 avril : Fête Pastorale et Agricole de Notre Dame du Brusç

Tout était réuni pour faire de cette journée une vraie réussite : ciel bleu et soleil radieux, beaucoup de monde, les exposants traditionnels et leurs produits de qualité et une nouveauté : la présence de nos amis italiens de Molini di Prelà.

Une délégation de la ville jumelle composée d'une quarantaine de personnes est venue en force les mains pleines pour présenter les bons produits de leurs pays : miels, huiles et le « zemino » soupe aux haricots ronds, à la tomate, au porc et aux saucisses qu'ils ont offert à la population. Nos amis italiens ont apporté en prime une de leurs célèbres portes peintes qui sont l'image de marque de Valloria, un des hameaux de Molini di Prelà.

Après la grand messe célébrée dans une ferveur toute particulière du fait de la mort du Pape Jean-Paul II, le parvis de la jolie chapelle a été la scène des danses et chants du groupe provençal « Lei Messuguié » puis de la bénédiction traditionnelle de la souche.

Les visiteurs nombreux ont ensuite rejoint le chapiteau non sans avoir flâner autour des stands.

Lors de l'apéritif, le premier magistrat Jean-Pierre MAURIN a remercié ses collègues élus de leur présence ainsi que Romolo Guasco, Maire de Prelà.

• La Sainte Trinité au Cœur du Village.

Le Comité des fêtes, présidé par Yohan Ourman, a organisé cette manifestation place Clemenceau avec le Concours de la Municipalité et de la Médiathèque : 3 jours de fêtes attendaient donc les Castelneuvois et les visiteurs au cœur du village.

Tout commença dans la soirée de vendredi 20 mai par le vernissage de la 12^e « Châteauneuf-expo », deux thèmes à l'honneur : pour célébrer le 30^{ème} anniversaire : une exposition de panneaux retraçant les moments forts de ces



30 dernières années à Châteauneuf et une exposition d'artistes amateurs « à la manière de ... la nature et l'homme »

Après l'ouverture de ces deux expositions, les personnes présentes particulièrement nombreuses se sont réunies autour d'un gâteau géant qu'accompagnait un champagne festif... dégusté avec modération ! L'ambiance place de la Vieille Mairie fut conviviale et joyeuse au point de se prolonger tard dans la soirée.

Après une courte nuit de repos, le Comité des Fêtes ainsi que les associations et les commerçants qui avaient répondu présents, se sont retrouvés à l'aube afin d'être fin prêts à 10h00. A partir de cette heure, la place, d'ordinaire si calme, fut le lieu d'une animation soutenue, et ce pendant



toute la journée et sous un soleil parfois un peu trop présent. En effet, le fumet de la soupe au pistou en train de cuire invitait les gens à s'arrêter dès leur passage à proximité de la place. A partir de ce moment là, les stands aux attrait divers ainsi que les forains attiraient les promeneurs.

toujours présents pour la plus grande joie des enfants, et ce n'est qu'en début de soirée que la place a, petit à petit, retrouvé son calme et sa sérénité... jusqu'à l'année prochaine...

coupés, huiles, œufs, vins de pays et aussi vannerie, ferronnerie d'art, dentelles...

Les amateurs de produits locaux qui se sont risqués hors de chez eux, malgré le froid, ne l'ont pas regretté : Ils ont partagé café, ganses et à l'heure de l'apéritif, vins d'orange et de mandarine.

Encore merci aux courageux ! Vous êtes tous invités l'année prochaine : le beau temps est déjà commandé.

**• 8 MAI 1895, 8 MAI 2005 :
Constance CARIOU a soufflé
110 bougies !**

C'est un petit bout de femme menue, énergique et accueillante. A cent dix ans, Constance Cariou née Jouin, conserve ses yeux rieurs et son air malicieux, de beaux cheveux blancs soigneusement coiffés et tourne avec grand bonheur en compagnie de sa petite fille les pages de l'album de famille pour nous montrer tous les souvenirs de sa vie.

Derrière cette apparence douce et tranquille, se cache une forte personnalité qui s'exerce encore aujourd'hui. Lorsque Constance a décidé de se promener dans la maison de sa fille Paule Beninca et de son époux Cleto, où elle demeure, elle ignore totalement le déambulateur!



A partir de 12h30, la soupe tant attendue préparée par Josette et Mairaine rencontra un vif succès. En début d'après-midi et à intervalles réguliers, des spectacles concoctés par Simba, de l'agence événementielle « Rêves et Veillées », émerveillaient petits et grands. Toutes les démonstrations : les danses africaines ou orientales, les percussions, les divers ateliers d'initiation en danse, la jonglerie ou le monocycle, ont soulevé le même intérêt. La journée s'est terminée avec l'organisation par le comité des fêtes d'un dîner dansant sous un chapiteau comble.

Le dimanche, après la messe et le dépôt d'une gerbe au monument aux morts, l'apéritif fut servi par le comité sous un soleil de plomb. L'après-midi, les forains étaient

**• LEI MESSUGUIE ONT FAIT
LEUR MARCHÉ**

Le samedi 23 avril à 7h30 le temps était menaçant, il faisait même froid, mais Lei Messuguie étaient fidèles au rendez-vous qu'ils avaient donné aux producteurs et artisans sur la place des Pins à Châteauneuf.

Rapidement le marché s'est mis en place avec bonne humeur en dépit de la pluie fine qui s'est mise à tomber.

Une vingtaine d'exposants ont déballé leur produits artisanaux : confitures, miel, plantes, fleurs



Cette charmante dame née à Nantes le 8 mai 1895 avait pour père un pâtissier qui fut aussi le maire de la commune de Bouguenais, en Loire Atlantique. Elle a connu deux guerres mais refuse d'en parler, les souvenirs semblant encore douloureux. Elle a mené une vie active à secourir son mari entrepreneur de plomberie. On murmure d'ailleurs dans la famille que c'était elle "le boss". Pourtant, parmi ses proches, personne ne se souvient l'avoir jamais vu en colère.

Constance est venue s'installer dans la région avec Paule et Cléto lorsque l'heure de la retraite a sonné pour ces derniers. Elle y mène une vie paisible, bien entourée et chouchoutée, visitée par sa petite fille Patricia qui descend régulièrement de Paris et sait mieux que quiconque dérouler le fil des souvenirs de sa grand-mère. Constance ne se fait pas prier et raconte par exemple, dans un sourire, la robe rose que sa maman lui avait refusée. Un épisode qui marque les rigueurs de l'éducation de l'époque.

Sereine, la jolie aïeule, a reçu avec le sourire cent-dix roses offertes par le premier magistrat de sa commune, Jean-Pierre Maurin.



• **CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2005.**

En présence d'une délégation importante présidée par Monsieur Gordolon, président de L'Union Nationale des Combattants Section Cantonale du Bar sur Loup, ont été décorés par le Colonel Rossignol :

Etienne GIORDANO, Combattant volontaire à l'âge de 16 seize ans, Croix de guerre avec deux citations, Commémorative 39/45, Médaille reconnaissance de la Nation 39/45.

Pierre WEISS, Croix du combattant, Médaille reconnaissance de la Nation.

Jean-Pierre QUARANTA, Médaille reconnaissance de la Nation.

• **Châteauneuf, 24 avril 2005 : N'oublions pas !**

Cérémonie au monument aux Morts en mémoire des déportés, en présence de Jean-Pierre MAURIN, Maire, de nombreux conseillers municipaux, d'anciens Combattants, et de jeunes du Collège du Pré des Roures.

Jean-Pierre Maurin remercie Christian ESTROSI, Président



du Conseil Général, d'avoir permis à une classe de 3^e de chaque collège des Alpes Maritimes d'aller à Auschwitz Birkenau pour permettre à ces jeunes de prendre conscience de la réalité des camps. A leur retour, ces jeunes ont écrit des poèmes évoquant leurs sentiments devant les horreurs du passé, textes réunis dans un livre préfacé par Simone Veil.

Guillaume, Manon, Sarah, Océane, Laetitia, Maud, Mirela, Marie, Roxane, Elodie, Marion, Aurore ont lu des pages extrêmement émouvantes. Le Maire a lu un extrait du texte écrit par Simone Veil : « Je vous fais confiance... N'oubliez pas le passé. C'est à vous désormais qu'appartient l'avenir de l'Europe... ».

Puis était écoutée dans un silence recueilli la chanson « Nuit

et Brouillard » de Jean FER-RAT.

Une gerbe a été déposée par les jeunes. Enfin la Marseillaise chantée par tous et quelques instants de silence.

Pour clôturer cette cérémonie particulièrement émouvante, Jean-Pierre MAURIN a remercié les jeunes d'être venus nombreux participer à ce devoir de mémoire.

LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Le 23 juin Feu de la St Jean Plateau San Bastian à partir de 21h.

Contact Mairie : 0 492 603 603

Le 24 juin Kermesse de l'école élémentaire : jeux à partir de 16h30 pour les enfants.

Contact A.P.E. : 0 493 774 468

Le 25 juin Journée portes ouvertes à l'association « l'art et créer » salle du Pontis de 10h30 à 20h.

Contact Patricia : 06 13 29 07 92

Le 25 juin Concert lyrique à Notre Dame du Brusca à partir de 21h.

Contact : 06 82 90 30 08

Le 26 juin Vide Grenier du Comité des Fêtes à Pré du Lac à partir de 6h30.

Contact Mairie Barbara ou Chantal : 0 492 603 603

Les 27 et 28 juin Stage de Tadelakt (initiation) salle du Pontis de 9h à 17h.

Les 29 et 30 juin Stage de Tadelakt (perfectionnement) salle du Pontis de 9h à 17h.

Les 1^{er}, 2 et 3 juillet Stage de Tadelakt (perfectionnement) salle du Pontis de 9h à 17h.

Contact Patricia : 06 13 29 07 92

Le 1^{er} juillet Ecole élémentaire : chant des enfants à partir de 18h. Apéritif puis repas.

Contact A.P.E. : 0 493 774 468

Du 6 juillet au 9 juillet Festival du Brusca avec :

Le 6 juillet : Ensemble BAROQUE de Nice à partir de 21h.

Le 7 juillet : Roland Ronchaud Big Band à partir de 21h.

Le 8 juillet : Théâtre : Lapointe à partir de 21h.

Le 9 juillet : Compagnie Franval : Marius à partir de 21h.

Entrée Gratuite.

Contact Mairie : 0 492 603 603

Les 9 et 10 juillet Exposition « Fête des Couleurs » salle du Pontis de 11 h à 18 h

Géré par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Jeunes Adultes des Alpes Maritimes (ADSEA), l'institut médico éducatif « Le Moulin » est implanté depuis 1993 à Châteauneuf. Agréé pour accueillir des jeunes de 6 à 20 ans, sa mission est de dispenser une éducation spécialisée, d'aider chaque résident à développer ses capacités et à s'épanouir dans le cadre d'un projet individualisé.

Contact : Céline : 06 63 72 10 23

Le 13 juillet Remise des prix du fleurissement la jarre d'or 2005 à 19 H place du Courrédou suivi du repas à partir de 20 H sur inscriptions.

Contact Mairie Barbara ou Chantal : 0 492 603 603

Le 23 juillet Concert (Christelle SERY : guitare) à Notre Dame du Brusca à partir de 21h.

Contact : 06 82 90 30 08

Le 30 juillet Kermesse Latino Américaine avec Amistad Latina (repas et danse)

Salle du Maset à partir de 19h.

Contact Nora : 04 93 60 19 77

Le 14 août Repas sur la place du Courrédou. à 20h.

Contact Mairie Barbara ou Chantal : 0 492 603 603

Le 20 août Trio Phoenix : trio à cordes à Notre Dame du Brusca à 21h.

Contact : 06 82 90 30 08

Le 10 septembre Forum des Associations au Pré du Lac à partir de 14h.

Contact Mairie : 0 492 603 603

Le 10 septembre Quatuor Athena à Notre Dame du Brusca à 21h.

Contact : 06 82 90 30 08